

14/04/2016



# GENDARMERIE



## Protocole : Militaires 1 / Civils 0

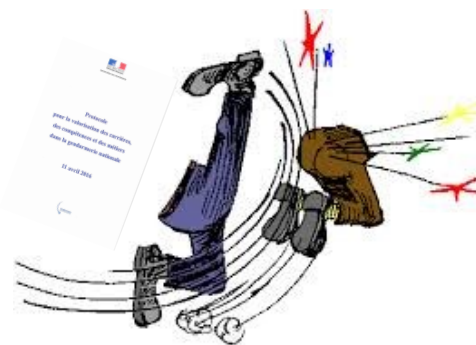
Lors du **CT GN du 17 mars 2016**, le **SNAPATSI** a été la seule organisation syndicale à **évoquer le Pacte de Sécurité**. Le Major Général a répondu entre autre que la volonté affirmée de la DGGN était de vouer le protocole de la Gendarmerie qu'aux seules forces opérationnelles.

Le 11 avril 2016, le SNAPATSI a dénoncé que les 3500 personnels civils de la Gendarmerie Nationale ont été écartés du Protocole pour la valorisation des carrières, des compétences et des métiers de la Gendarmerie Nationale, auprès du Ministre de l'Intérieur et a réaffirmé ses propos le lendemain auprès du Président de la République.

A l'horizon 2019, la Gendarmerie ambitionne un effectif de 5000 personnels civils, mais comment pourra-t-elle recruter ou attirer des effectifs ? Car force est de constater que seuls les militaires sont considérés au sein de l'institution Gendarmerie.

**Le dialogue social avec les organisations syndicales représentant les personnels civils de la gendarmerie ne serait il qu'une belle façade ?**

En effet, toute la communication faite autour de la signature du protocole pour la Gendarmerie Nationale montre bien que celui-ci ne sera qu'au bénéfice des seuls corps militaires.



### BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20  
Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

# Le SNAPATSI vous informe